



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
12 juin 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Noel M. Novicio (Philippines)

### Additif

## Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

### Programme 15

#### Développement économique et social en Afrique

1. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 23 mai 2024, le Comité a examiné le programme 15 (Développement économique et social en Afrique) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [A/79/6 (Sect. 18)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2024/6).

### Débat

2. Plusieurs délégations ont salué le travail de la Commission économique pour l'Afrique et le projet de plan-programme pour 2025. Une délégation a noté que, en favorisant l'intégration régionale et la coopération internationale pour le développement, la Commission œuvrait à la mise en place des conditions propres à assurer à l'Afrique une place digne dans le système des relations économiques mondiales. Une autre délégation a rappelé que son pays était lui-même membre de l'Union européenne et souligné l'importance de la coopération régionale et de l'action de la Commission. Une délégation a souligné que la Commission jouait un rôle primordial dans la promotion du développement économique et social en aidant ses États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons). Une autre délégation a félicité la Commission de contribuer au renforcement des capacités des États membres dans divers domaines relevant de son mandat afin de parvenir à un développement économique et social inclusif, durable et porteur de transformations. Une délégation a remercié la Commission du travail considérable qu'elle avait accompli dans



l'établissement du projet de plan-programme et déclaré qu'elle appréciait grandement la détermination dont la Commission faisait preuve dans de nombreux domaines. Une autre délégation a jugé le plan-programme solide et cohérent.

3. Une délégation a dit que son pays et les États d'Afrique entretenaient une amitié sincère de longue date et avaient obtenu conjointement des résultats probants dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et du Forum sur la coopération sino-africaine. Elle a exprimé son soutien aux travaux de la Commission et réaffirmé sa détermination à renforcer la communication et la coordination avec la Commission pour donner corps aux ambitions énoncées dans l'Agenda 2063 et assurer l'intégration, le développement et la prospérité de l'Afrique.

4. Une délégation a déclaré que la Commission avait largement contribué aux initiatives menées pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'elle avait encouragé la coopération internationale pour le développement et la prospérité de l'Afrique. Elle a rappelé qu'en janvier 2020, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord avait organisé à Rabat un atelier sur le développement de chaînes de valeur régionales dans le domaine important de l'électromobilité, dans le cadre d'un projet visant à améliorer le savoir-faire technique indispensable à l'essor de la mobilité électrique africaine.

5. Une délégation s'est félicitée des initiatives menées par la Commission au Cameroun. Elle a expliqué que, en 2023, la Commission avait aidé le pays à diffuser des statistiques économiques et à valider son plan de développement économique, dans lequel étaient notamment énoncées les obligations à respecter en matière d'environnement. Elle a également noté que la Commission comptait apporter une assistance technique aux États membres en 2025 pour promouvoir le développement de zones économiques spéciales.

6. Une délégation a salué le caractère global du plan-programme et demandé des précisions concernant l'importance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des réunions virtuelles dans le cadre des travaux de la Commission.

7. Une délégation a réaffirmé sa volonté de contribuer à remettre les objectifs de développement durable sur la bonne voie afin que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux à même de répondre aux priorités du Sud mondial. Par conséquent, elle se réjouissait de l'ambition énoncée dans le programme concernant la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a réaffirmé son engagement envers l'Afrique et s'est dite résolue à poursuivre sa collaboration avec la Commission et les États membres pour faire progresser la coopération internationale à l'appui du développement économique, social et environnemental en Afrique.

8. Une délégation a souligné qu'il existait un intérêt mutuel à réaliser les objectifs du Programme 2030 et ceux de l'Agenda 2063. Elle a dit souscrire aux mesures prises par la Commission et par l'Organisation pour rapprocher de manière équilibrée ces deux grands programmes. Elle a noté que le plan-programme pour 2025 tenait compte des résolutions de la Commission et des nouvelles priorités du continent.

9. Une délégation a déclaré que de nombreuses régions d'Afrique demeuraient en proie à l'instabilité et que les crises sociales et économiques persistantes étaient liées au lourd fardeau de l'ère coloniale et à la politique du « diviser pour mieux régner » menée par les puissances occidentales en Afrique. Elle a exprimé son soutien à l'action autonome engagée par les États d'Afrique pour régler les conflits et les problèmes du continent. Il importait en effet de respecter le principe consistant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains. Les partenaires concernés devaient pouvoir se mettre d'accord sur la marche à suivre, sans qu'aucun acteur extérieur ne tente d'imposer des solutions.

10. Une délégation a souligné qu'il importait de garantir un approvisionnement ininterrompu en denrées alimentaires pour assurer la sécurité alimentaire et le développement socioéconomique en Afrique ; la Fédération de Russie avait ainsi augmenté ses livraisons de produits agricoles à destination de l'Afrique, malgré l'imposition illégale de mesures coercitives unilatérales contre ses exportations. Ces mesures entravaient l'approvisionnement en denrées alimentaires russes et posaient des difficultés en matière de logistique de transport, d'assurance et de paiements bancaires.

11. Une délégation a déclaré que les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) étaient disposés à coopérer largement avec les pays d'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063. Elle a indiqué que l'une des priorités fixées par la Fédération de Russie, qui assurait la présidence du groupe BRICS en 2024, était la lutte contre la fragmentation du commerce international multilatéral, le protectionnisme et les restrictions commerciales illicites.

12. Une délégation a déclaré que la Commission jouait un rôle crucial en aidant les pays d'Afrique à concrétiser les objectifs de développement durable, et elle a exhorté la Commission à continuer de se focaliser sur les domaines où elle disposait d'un avantage comparatif et à s'abstenir d'élargir son mandat. Elle a également encouragé la Commission à poursuivre ses efforts pour faciliter l'échange de connaissances et de données d'expériences entre les commissions régionales.

13. Une délégation a noté que la Commission faisait preuve d'un grand attachement au capital humain. Cette approche avait été utile à l'Afrique dans le domaine de la santé, notamment s'agissant de la production de médicaments et de vaccins.

14. En ce qui concerne la prestation de services en ligne, une délégation a demandé si le recours à des modalités virtuelles était toujours pertinent et efficace pour permettre à la Commission de fournir les services prescrits.

15. Une délégation a pris note de la résolution [78/262](#) de l'Assemblée générale, qui encourageait le développement agricole en Afrique comme moyen d'améliorer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires et de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté. Tout en appuyant le développement agricole en ce qu'il pouvait permettre de parvenir à la souveraineté alimentaire en Afrique, elle a estimé qu'il était tout aussi important de mentionner d'autres domaines sur lesquels il fallait se pencher d'urgence.

16. Une délégation a dit attacher de l'importance à l'adaptation climatique et à l'égalité des genres, mais, à son avis, les changements climatiques et les inégalités femmes-hommes n'étaient pas les principales causes de la pauvreté en Afrique. Par conséquent, le fait de se cantonner à ces questions ne réglerait pas les problèmes afférents à la gestion de la dette, à la pauvreté et au développement durable auxquels le continent devait faire face. Pour remédier aux causes profondes de la pauvreté, il fallait renforcer la bonne gouvernance, trouver des solutions à l'instabilité politique et stimuler la transformation numérique des institutions génératrices de recettes en Afrique afin de favoriser la mobilisation de ressources nationales.

17. Une délégation a noté que l'Afrique disposait des atouts nécessaires pour assurer une production vivrière suffisante, mais que, dans de nombreuses régions du continent, des produits agricoles périssaient du fait que certains réseaux routiers reliant exploitations agricoles et marchés étaient impraticables. À cet égard, elle a proposé que l'accent soit mis sur le développement des infrastructures, notamment sur la connectivité rurale et l'amélioration des technologies industrielles, domaines qu'elle jugeait essentiels si l'on voulait parvenir à un développement durable en Afrique.

18. Une délégation a déclaré que le fait de donner la priorité aux technologies numériques en Afrique contribuerait à renforcer la bonne gouvernance, à réduire la corruption systémique, à encourager la confiance du public dans le système de gouvernance, à promouvoir l'inclusion économique, à améliorer la prestation de services et à pérenniser la paix et la sécurité.

19. Une délégation a noté que la plupart des orientations stratégiques énumérées au paragraphe 18.3 permettraient, si elles étaient appliquées, de remédier aux grands problèmes de développement qui se posaient en Afrique. Elle a proposé la mise en œuvre simultanée des activités de développement agricole et de construction d'infrastructures, car il ne saurait y avoir de souveraineté alimentaire sans les infrastructures nécessaires.

20. Une délégation a fait référence au communiqué de la quarante-quatrième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine et du trente-septième sommet de l'Union africaine, dans lequel étaient énumérées de nombreuses priorités relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment l'avènement d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. D'après les rapports d'évaluation présentés par 30 pays d'Afrique, les progrès accomplis pour favoriser la prospérité atteignaient 37 % des objectifs, tandis que les avancées réalisées pour garantir la bonne gouvernance à l'appui de la paix et de la sécurité sur le continent s'établissaient à 43 % des objectifs, soit les deux moins bons résultats. La délégation a conclu qu'il fallait redoubler d'efforts dans les domaines de la bonne gouvernance et du développement des infrastructures agricoles si l'on voulait atteindre les objectifs de l'Agenda 2063.

21. Une délégation a souscrit à l'idée exprimée au paragraphe 18.128 selon laquelle les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine – pilier essentiel de l'intégration africaine qui avait institué un marché unique des biens et services sur le continent – ne seraient pleinement exploités que si l'Accord portant création de cette zone était ratifié par tous les pays d'Afrique. Or, seuls 46 pays l'avaient ratifié à ce jour. La délégation a encouragé la Commission à continuer d'épauler les pays qui n'avaient pas encore ratifié l'Accord afin de faire progresser l'application intégrale de ce texte.

22. Une délégation a indiqué que la Commission avait aidé le Kenya à organiser un examen de sa stratégie de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. La Commission avait également mené des activités de renforcement des capacités et fait œuvre de sensibilisation auprès du secteur privé afin que toutes les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine soient pleinement exploitées ; le Kenya se réjouissait à la perspective de poursuivre la collaboration à cet égard. Une autre délégation a souligné qu'il importait de veiller au bon fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine.

23. Concernant le sous-programme 1 (Politiques macroéconomiques, financement et gouvernance), se référant au paragraphe 18.18, une délégation a demandé des précisions sur ce que la Commission avait fait concrètement pour soutenir la mise en place de mécanismes de financement novateurs sur les marchés nationaux. Elle a également demandé s'il existait une corrélation entre la suppression du sous-programme 3 (Développement du secteur privé et financements privés) et la diminution du nombre de projets prévus dans le tableau 18.4 pour 2025. Tout en ayant conscience de la conjoncture économique difficile dépeinte par la Commission, la délégation a noté avec préoccupation que seuls deux projets relatifs au secteur privé seraient exécutés en 2025, contre six en 2023, alors que les projets de ce type devraient être plus nombreux. Elle a demandé comment la Commission envisageait d'apporter un soutien équitable dans les différentes sous-régions du continent si seuls deux projets étaient prévus, sachant qu'il lui faudrait manifestement choisir quelques

sous-régions à cibler, au détriment des autres. Elle a également souhaité connaître les initiatives et les projets que la Commission avait entrepris pour lutter contre les flux financiers illicites et renforcer les bonnes pratiques en matière de gestion des actifs afin de favoriser le développement durable.

24. Se référant au résultat 1 (renforcement des capacités d'administration de la dette des pays en vue d'un relèvement résilient) du sous-programme 1 et au paragraphe 18.18, et compte tenu de la série de crises qui avaient eu lieu et des données montrant clairement la hausse des ratios de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB), une délégation a demandé des précisions sur les instruments qui étaient proposés pour remédier aux difficultés. Tout en mesurant l'importance de l'aide fournie, que ce soit sous forme de services consultatifs, d'assistance technique, de publications et de plateformes de dialogue, la délégation a dit avoir des doutes sur l'existence, à l'échelon local, d'un savoir-faire et d'un leadership concernant les questions de politique macroéconomique en Afrique. Elle s'est dite consciente des pressions à court terme exercées sur les États membres, qui découlaient de priorités économiques immédiates, et des contraintes financières du programme et a demandé si les interventions proposées permettaient, à elles seules, de s'attaquer aux causes profondes du problème ou d'apporter des solutions face aux ratios dette/PIB élevés. Elle a demandé si la Commission avait envisagé de mettre en place un modèle axé sur le développement d'institutions et d'incitations systémiques, qui contribuerait à l'élaboration de politiques plus stratégiques en faisant évoluer les capacités et les mesures de stimulation institutionnelles, au lieu de se focaliser sur la fourniture de conseils et l'assistance technique.

25. Une délégation a souligné que le programme n'avait guère d'influence compte tenu du contexte très difficile et complexe et des nombreux facteurs sur lesquels il n'avait aucune prise, et elle a demandé si la Commission pourrait envisager de faire de la réduction du ratio dette/PIB le principal indicateur de progrès. D'après la délégation, le nombre d'États membres qui avaient élaboré des stratégies à long terme de gestion intégrée de la dette ne disait rien de l'efficacité ou de l'impact de ces stratégies.

26. Une délégation a fait remarquer que l'endettement en Afrique était une question cruciale et qu'il fallait remédier à la mobilisation insuffisante des ressources nationales dans de nombreux pays. Elle a également noté que la plupart des marchés financiers en Afrique demeuraient sous-développés et que les produits financiers et les titres cotés y étaient peu nombreux. Elle a dit souhaiter être informée des mesures qui seraient prises, compte tenu des enseignements mentionnés au paragraphe 18.27, afin de tirer parti des possibilités offertes par le sous-programme 1.

27. Une délégation a fait observer que l'intégration régionale en Afrique jouait un rôle vital s'agissant de stimuler la croissance économique, de promouvoir la paix et la stabilité, de faciliter les échanges et de favoriser la collaboration. Elle a estimé qu'il s'agissait d'une stratégie essentielle pour exploiter le potentiel du continent et parvenir à un développement durable dans l'intérêt de toutes les nations d'Afrique. Une autre délégation a noté que le Kenya était reconnaissant d'avoir déjà bénéficié de certaines des stratégies proposées dans le sous-programme 2 (Intégration régionale et commerce).

28. Une délégation a dit que la stratégie pour 2025 visant à promouvoir une intégration régionale plus poussée et à favoriser le développement socioéconomique était particulièrement importante. Elle a déclaré avoir toujours défendu le codéveloppement en Afrique, mentionnant en particulier le partenariat que son pays avait noué dans le cadre de l'Initiative royale pour l'Atlantique afin de faciliter l'accès des États du Sahel à l'océan Atlantique, ainsi que d'autres initiatives de premier plan destinées à renforcer l'intégration régionale et le développement en Afrique.

29. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur la gestion des risques dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

30. En ce qui concerne le sous-programme 5, auparavant intitulé « Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles », une délégation s'est félicitée du rôle moteur joué par la Commission dans la mise en place du premier registre régional des émissions de carbone pour la Commission climat du bassin du Congo, mais elle s'est demandé si le nouveau sous-programme 5 (Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue) n'était pas, en réalité, moins ambitieux que le précédent. Se référant aux lignes B.6, B.7, B.17 et B.19 du tableau 18.10, elle a noté avec préoccupation que le nombre de projets de renforcement des capacités des États concernant les négociations relatives aux crédits d'émission de carbone, à l'économie verte et au financement de l'action climatique devrait stagner ou diminuer. Cela était particulièrement inquiétant, car la crise climatique exigeait des mesures énergiques.

31. Une délégation a exprimé son soutien aux efforts déployés par la Commission pour mettre au point et adopter un protocole sur les changements climatiques et pour formuler des recommandations fondées sur des éléments probants concernant la façon de renforcer le commerce régional tout en atténuant les répercussions des changements climatiques et en s'y adaptant. Elle a également déclaré qu'elle soutenait le fait que la Commission mette l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en proposant une assistance technique en vue de la transformation des systèmes alimentaires et de la valorisation des minéraux essentiels à la transition énergétique.

32. La même délégation a dit souhaiter en savoir plus sur l'action menée par la Commission pour remédier au manque de moyens financiers à destination des femmes et, à cet égard, pour mettre en évidence les investissements qu'il fallait réaliser pour parvenir à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes. Elle a demandé si cette démarche était entreprise pays par pays ou si elle faisait l'objet d'une approche régionale.

33. En ce qui concerne le sous-programme 6 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes), une délégation a demandé à connaître pour quelle raison le nombre d'ateliers de transfert des connaissances était en diminution.

34. En ce qui concerne le sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement), une délégation a demandé comment les activités sous-régionales s'articulaient avec les autres sous-programmes et quelles étaient les mesures prises pour assurer la cohérence et éviter le risque de chevauchement des efforts.

### **Conclusions et recommandations**

**35. Le Comité a félicité la Commission économique pour l'Afrique de l'action qu'elle menait pour promouvoir le développement économique et social de l'Afrique et soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et il a souligné l'importance du rôle qu'elle jouait en faveur de l'intégration régionale et de la coopération internationale pour le développement de l'Afrique.**

**36. Le Comité a salué le rôle consultatif joué par la Commission auprès des États membres s'agissant de promouvoir le commerce intra-africain, l'industrialisation et l'intégration, et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Commission poursuive ses activités conformément aux priorités énoncées dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.**

37. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'encourager la mobilisation des ressources promises par la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques afin de contribuer à l'exécution de projets de coopération technique sur le continent.

38. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'aider la Commission à lutter contre le surendettement des États membres en veillant à ce que le secteur privé participe davantage à la recherche de modes de financement novateurs sur les marchés nationaux.

39. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du projet de budget-programme pour 2025, sous réserve des modifications suivantes :

**Sous-programme 5**

**Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue**

***Titre***

**Remplacer « Climat » par « Changements climatiques ».**

**Remplacer « ressources naturelles, économie verte et économie bleue » par « et ressources naturelles ».**

---